



## DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIER

La Responsabilité Civile Professionnelle du Diagnostiqueur Immobilier est une obligation légale. En plus de cette obligation, la loi impose un montant de garantie minimum de :

- 500 000€ par année d'assurance ;
- 300 000€ par sinistre ;

Notre Équipe Partenariat a négocié avec un des leaders du marché un contrat Responsabilité Civile Professionnelle compétitif.

Celui-ci permettra aux diagnostiqueurs ayant été pénalisés de bénéficier d'une offre complète et modulable.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE DANS LA GESTION DE VOS CONTRATS ET SINISTRES

### ACTIVITÉS ASSURABLES



REPÉRAGE, DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB



DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ,  
GAZ ET RISQUES NATURELS



REPÉRAGE, DIAGNOSTIC PARASITES (EX. TERMITES)



DIAGNOSTIC SÉCURITÉ  
(ASCENCEUR, PISCINE ETC.)



partenaires@groupe-satec.com

[www.satecassur.com](http://www.satecassur.com)